



Strasbourg, 24 mai 2023

CEPEJ-GT-EVAL(2023)4

COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE (CEPEJ)

EXTRAIT DU QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA CEPEJ (Etude de la CEPEJ dans le cadre du tableau de bord de la justice de l'UE)

Données 2022

GRILLE POUR L'ÉVALUATION DES SYSTÈMES JUDICIAIRES EUROPEENS

Note : Si les commentaires fournis par les correspondants nationaux dans la grille précédente sont toujours applicables, ils doivent néanmoins être réitérés pour ce cycle d'évaluation.

Année de référence : Année de référence +1 :	2022 2023								
1. Informations générales et fina	ancières								
1.1 Données démographiques e 1.1.1 Habitants et informations of	t économiques								
1. Nombre d'habitants (si possil	·	nnée de	référence +1)						
3. PIB par habitant (en €) en prix	courants pour l'année	e de réfe	érence						
4. Salaire moyen brut annuel (er	n €) pour l'année de réf	érence							
5. Taux de change de la mor référence +1 :	naie nationale (zone	non-Ει	uro) en € au 1 ^{er} ja	nvier de l'année de					
1.1.2 Données budgétaires relatives au système judiciaire									
13. Budget public annuel (appro	ouvé et exécuté) alloué	au min	istère public, en €.						
		Bud €)	lget approuvé (en	Budget exécuté (in €)					
Total du budget public annuel allou € (dont 13.1).	ué au ministère public, e	n	/ NA / NAP						
13.1 Budget public annuel alloué à ministère public	la formation du		/ NA / NAP/ NA / NA						
Commentaire - Veuillez ajouter to budget public annuel alloué au for du budget public annuel approuvé	nctionnement du ministè , veuillez indiquer les pri	re publi	c qui a été réellemer	nt exécuté est différent					
2. Accès à la justice et à l'ensemb	le des tribunaux								
2.2 Usagers des tribunaux et vic	times								
2.2.1 Droits des usagers et victi	mes								
37. Existe-t-il un système d'inde	emnisation dans les ci	rconsta	nces suivantes :						
	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombr accord	e d'indemnisations ées	Montant total des indemnisations accordées (en €)					
Total	/ NA / NAP		_/ NA / NAP	/ NA / NAP					

/ NA / NAP

Durée

procédure

de justice

excessive

Non-exécution des

de

décisions

la

Arrestation/ détention injustifiée	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Condamnation injustifiée	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Autre	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

Commentaire - Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation et la méthode de calcul du montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

37-1. Veuillez préciser quelles sont les autorités compétentes pour traiter les demandes et s'il existe un délai légal pour traiter celles-ci

	Autorités compétentes	Délai légal
Tribunal concerné		
Autre tribunal		
Ministère de la Justice		
Conseil supérieur de la magistrature		
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)		

3. Organisation des tribunaux

3.1 Tribunaux

3.1.1 Nombre de tribunaux

42. Nombre de tribunaux - entités juridiques.

Nombre total des tribunaux - entités juridiques (1 + 2)	/ NA / NAP
1. Nombre total des tribunaux de droit commun - entités juridiques (1.1 + 1.2 + 1.3)	/ NA / NAP
1.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance - entités juridiques	/ NA / NAP
1.2 Tribunaux de droit commun de deuxième instance - entités juridiques	/ NA / NAP
1.3 Tribunaux de droit commun de la plus haute instance - entités juridiques	/ NA / NAP
2. Nombre total des tribunaux spécialisés - entité juridiques	/ NA / NAP

43. Nombre de tribunaux spécialisés - entités juridiques.

	Première instance	Instances
		supérieures
Nombre total des tribunaux spécialisés - entités juridiques	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de faillites)	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux des faillites	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux du travail	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux des affaires familiales	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé	/ NA / NAP	/ NA / NAP
ou la corruption		
Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux administratifs	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux militaires	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Tribunaux pour enfants	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Autres tribunaux spécialisés	/ NA / NAP	/ NA / NAP

Commentaire - Si « Autres tribunaux spécialisés », veuillez donner des précisions :

44. Nombre de tribunaux - implantations géographiques.

Tribunaux de première instance - implantations géographiques (sont incluses ici les juridictions de droit commun de première instance et les juridictions spécialisées de première instance)	/ NA / NAP
Tous les tribunaux - implantations géographiques (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les Cours suprêmes)	/ NA / NAP

C. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie :

- 3.2 Personnel des tribunaux
- 3.2.1. Juges et personnels non-juges

46. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible, au 31 décembre de l'année de référence).

(Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 +	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
2 + 3)			
1. Nombre de juges professionnels de	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
première instance			
2. Nombre de juges professionnels dans	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
les cours d'appel (2ème instance)			
3. Nombre de juges professionnels dans	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
les Cours suprêmes			

Commentaire - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

46-2. Nombre de juges (ETP) par type d'affaires.

	Total	Civiles et/ou commerciales	Pénales	Administratives	Autres
Nombre total de juges	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Première instance	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Deuxième instance	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Cours suprêmes	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

Si « Autres », veuillez expliquer quels types d'affaires :

47. Nombre de présidents de tribunaux.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de président(e)s de juridictions (1 + 2 + 3)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
3. Nombre de président(s) de Cours suprêmes	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

48. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tels (si possible, au 31 décembre de l'année de référence).

Donnée brute	/ NA / NAP
Donnée en équivalent temps plein	/ NA / NAP

Commentaire - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation de la réponse à cette question :

48-1.	Ces	juges	professionnels	siégeant	occasionnellement	traitent-ils	une	partie	importante	des
affaire	s?									

Oui pourcentage	veuillez	apporter	des	précisions	quant	aux	types	d'affaires	et	une	estimation	en
Non NAP												

49. Nombre de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (y compris les "lay judges" ou juges consulaires ; mais les arbitres ou les jurés sont exclus de cette donnée).

Donnée brute	/ NA / NAP
Donnée en équivalent temps plein	/ NA / NAP

49-1. Si de tels juges non professionnels existent en première instance dans votre pays, veuillez préciser pour quels types d'affaires :

	Oui	Non	Echevinage
Affaires pénales (infractions graves)	0	0	0
Affaires pénales (infractions mineures)	0	0	0
Affaires familiales	0	0	0
Affaires de droit du travail	0	0	0
Affaires de droit social	0	0	0
Affaires commerciales	0	0	0
Affaires de faillite	0	0	0
Autres affaires civiles	0	O	0

	NAP
--	-----

Commentaire - Si « autres affaires civiles », veuillez préciser :

52. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes	١
--	-------	--------	--------	---

Nombre total de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux $(1 + 2 + 3 + 4 + 5)$	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Rechtspfleger (ou organes équivalents) (voir la note explicative)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
2. Personnels non-juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des affaires, assistance à l'audience, aide à la préparation de la décision)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
3. Personnels chargés de tâches relatives à <i>l'administration</i> et la <i>gestion des tribunaux</i> (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
4. Personnels techniques	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
5. Autres personnels non-juges	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

Si « Autres personnels non-juges », veuillez préciser :

52-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Total de personnel non- juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Total de personnel non- juge auprès des tribunaux de première instance	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
2.Total de personnel non- juge auprès des cours d'appel (2ème instance)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
3.Total de personnel non- juge auprès des Cours suprêmes	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

53.	S'il existe	dans vo	otre système	judiciaire la	a fonction	de	Rechtspfleger	(ou	organes	équivale	nts),
veu	illez précis	ser dans	quels domain	es ils interv	viennent ·						

Pour l'aide judiciaire En matière familiale Pour les ordres de paiement Pour les affaires liées aux registres (affaires liées au registre foncier et/ou au registre du commerce) Exécution des affaires civiles Exécution des affaires pénales Pour les affaires non contentieuses Autres types d'affaires non mentionnés (veuillez préciser en commentaire)
□ NAP
Commentaire - Veuillez brièvement décrire leur statut et leurs fonctions exactes :
3.3 Ministère public

55. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence).

(Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés.)

3.3.1 Procureurs et personnel

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
3. Nombre de procureurs auprès des Cours suprêmes	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

Commentaire - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

56. Nombre de chefs des ministères publics :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des Cours suprêmes	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

Commentaire - Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus :

57. Dans votre système judiciaire, d'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?
☐ Oui ☐ Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser leurs titres et fonctions :

57-1. Si oui, veuillez préciser leur nombre (en équivalent temps plein) _____/ NA

60. Nombre de personnel (non-procureur) rattaché au ministère public, si possible au 31 décembre de l'année de référence et sans le nombre de personnel non-juge, v. question 52 (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement pourvus).

Total	Hommes	Femmes
/ NA	/ NA	/ NA

Commentaire : Veuillez préciser les catégories de personnel que vous avez inclus dans votre réponse

3.5 Utilisation des technologies informatiques dans les tribunaux 3.5.3 Outils

OUTILS D'ASSISTANCE A LA REDACTION

062-23. S'il existe des outils d'assistance à la rédaction dans les tribunaux, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	○ 95-100 %	o 95-100 %
	○ 75-95 %	o 75-95 %
	○ 50-75 %	o 50-75 %
	o 25-50 %	o 25-50 %
	o 1-25 %	o 1-25 %

	○ 0 %	o 0 %		
	○ NAP – il n'existe pas des outils	○ NAP – il n'existe pas des outils		
	d'assistance à la rédaction	d'assistance à la rédaction		
	∘ NA	∘ NA		
Administrative	o 95-100 %	o 95-100 %		
	o 75-95 %	o 75-95 %		
	o 50-75 %	○ 50-75 %		
	o 25-50 %	o 25-50 %		
	o 1-25 %	o 1-25 %		
	○ 0 %	o 0 %		
	○ NAP - il n'existe pas des outils	o NAP - il n'existe pas des outils		
	d'assistance à la rédaction	d'assistance à la rédaction		
	∘ NA			
Pénale	o 95-100 %	o 95-100 %		
	o 75-95 %	o 75-95 %		
	o 50-75 %	o 50-75 %		
	o 25-50 %	o 25-50 %		
	o 1-25 %	o 1-25 %		
	○ 0 %	o 0 %		
	○ NAP - il n'existe pas des outils	○ NAP - il n'existe pas des outils		
	d'assistance à la rédaction	d'assistance à la rédaction		
	∘ NA	∘ NA		

062-24. S'il existe des outils d'assistance à la rédaction dans les tribunaux, veuillez préciser leurs fonctionnalités :

	Fonctionnalités
Civile	☐ Modèles
	☐ Texte généré automatiquement
	☐ Décision de justice proposée automatiquement
	☐ Conversion automatique de la voix en texte
	☐ Signature électronique
	Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser
	□ NAP – il n'existe pas d'outils d'assistance à la rédaction
	□ NA
Administrative	☐ Modèles
	☐ Texte généré automatiquement
	☐ Décision de justice proposée automatiquement
	☐ Conversion automatique de la voix en texte
	☐ Signature électronique
	Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser
	□ NAP - il n'existe pas d'outils d'assistance à la rédaction
	□ NA
Pénale	☐ Modèles
	☐ Texte généré automatiquement
	☐ Décision de justice proposée automatiquement
	☐ Conversion automatique de la voix en texte

	☐ Signature électronique		
	Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser		
	NAP - il n'existe pas d'outils d'assistance à la rédaction		
	□NA		
Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.			

ENREGISTREMENT DES AUDIENCES

062-25. S'il existe un outil pour enregistrer les audiences des tribunaux, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

deploiement et d	Taux de déploiement	Taux d'utilisation	
Civila	-		
Civile	o 95-100 %	o 95-100 %	
	o 75-95 %	o 75-95 %	
	○ 50-75 %	○ 50-75 %	
	○ 25-50 %	○ 25-50 %	
	○ 1-25 %	o 1-25 %	
	0 %	o 0 %	
	○ NAP – il n'existe pas d'outil pour	 NAP - il n'existe pas d'outil 	
	enregistrer les audiences	pour enregistrer les audiences	
	∘ NA	∘ NA	
Administrative	○ 95-100 %	○ 95-100 %	
	o 75-95 %	o 75-95 %	
	o 50-75 %	o 50-75 %	
	○ 25-50 %	o 25-50 %	
	o 1-25 %	o 1-25 %	
	o 0 %	o 0 %	
	○ NAP - il n'existe pas d'outil pour	○ NAP - il n'existe pas d'outil	
	enregistrer les audiences	pour enregistrer les audiences	
	∘ NA	∘ NA	
Pénale	o 95-100 %	○ 95-100 %	
	o 75-95 %	o 75-95 %	
	o 50-75 %	o 50-75 %	
	○ 25-50 %	o 25-50 %	
	○ 1-25 %	o 1-25 %	
	o 0 %	o 0 %	
	○ NAP - il n'existe pas d'outil pour	o NAP - il n'existe pas d'outil	
	enregistrer les audiences	pour enregistrer les audiences	
	∘ NA	∘ NA	

062-26. S'il existe un outil pour enregistrer les audiences des tribunaux, veuillez préciser ses fonctionnalités

	Fonctionnalités
Civile	☐ Enregistrement de l'audio
	☐ Enregistrement de la vidéo
	☐ Enregistrement systématique de toutes les audiences
	☐ Indexation automatique de l'enregistrement

	☐ Transcription automatique de l'enregistrement		
	☐ Possibilité de demander une copie de l'enregistrement		
	☐ Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser		
	□ NAP– il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences		
	□ NA		
Administrative	☐ Enregistrement de l'audio		
	☐ Enregistrement de la vidéo		
	☐ Enregistrement systématique de toutes les audiences		
	☐ Indexation automatique de l'enregistrement		
	☐ Transcription automatique de l'enregistrement		
	☐ Possibilité de demander une copie de l'enregistrement		
	☐ Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser		
	□ NAP - il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences		
	□ NA		
Pénale	☐ Enregistrement de l'audio		
	☐ Enregistrement de la vidéo		
	☐ Enregistrement systématique de toutes les audiences		
	☐ Indexation automatique de l'enregistrement		
	☐ Transcription automatique de l'enregistrement		
	☐ Possibilité de demander une copie de l'enregistrement		
	☐ Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser		
	□ NAP - il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences		
	□ NA		
Commentaire – Si v réponse.	vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre		
3.6 Performance e	et évaluation		
	ationales déclinées dans les tribunaux / les services du ministère public		
	normes de qualité définies pour le système judiciaire au niveau national (existe-t-il alité et/ou une politique de qualité de la justice) ?		
Oui Non			
Si oui, veuillez préc	siser:		
	s personnels spécialisés responsables de la mise en œuvre de ces normes de au niveau national ?		
dans les tribunaux dans les services d	Oui Non U ministère public Oui Non		
3.6.2 Mesure de l'activité des tribunaux / services du ministère public au moyen des objectifs de performance et de qualité			

70. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des tribunaux (performance et qualité) :			
nombre de nouvelles affaires durée des procédures (délais) nombre d'affaires terminées nombre d'affaires pendantes stocks d'affaires productivité des juges et des personnels des tribunaux satisfaction du personnel des tribunaux satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux) coûts des procédures judiciaires nombre de recours taux de recours clearance rate disposition time autre			
Commentaire - Si « autre », veuillez préciser :			
70-1. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des services du ministère public (performance et qualité) :			
nombre de nouvelles affaires durée des procédures (délais) nombre d'affaires terminées nombre d'affaires pendantes stocks d'affaires productivité des procureurs et des personnels des ministères publics satisfaction du personnel des services du ministère public satisfaction des usagers (au regard des services rendus par le ministère public) coûts des procédures judiciaires clearance rate disposition time pourcentage de condamnations et d'acquittements autre			
Commentaire - Si « autre », veuillez préciser :			
71. Existe-t-il un mécanisme permettant de suivre le nombre d'affaires pendantes et les affaires qui ne sont pas traitées dans un délai raisonnable (arriéré) :			
□ en matière civile□ en matière pénale□ en matière administrative			
72. Existe-t-il un mécanisme permettant de surveiller les temps morts durant les procédures judiciaires ?			
dans les tribunaux dans les services du ministère public Oui Non Oui Non			
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :			
3.6.4 Performance et évaluation des juges et des procureurs			
83. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque juge (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?			
☐ Oui ☐ Non			
83-1. Veuillez préciser qui fixe ces objectifs pour chaque juge :			

Pouvoir exécutif (par exemple le ministère de la Justice) Pouvoir législatif Pouvoir judiciaire (par exemple le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême) Président de la juridiction Autre, veuillez préciser : NAP (pas d'objectifs définis) Q83-1-1. Quelles sont les conséquences pour un juge si ces objectifs n'ont pas été atteints ?			
400 i ii 400 ii 60 i			
En dehors d'une procédure disciplinaire Dans le cadre d'une procédure disciplinaire	Les conséquences Avertissement par le président du tribunal Réduction temporaire de la rémunération Prise en compte dans l'évaluation individuelle Autre, veuillez préciser : Avertissement par le président du tribunal Réduction temporaire de la rémunération Prise en compte dans l'évaluation individuelle Autre, veuillez préciser : Aucune conséquence		
	NAP (pas d'objectifs définis)		
83-2. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque procureur (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ? Oui Non 83-3. Veuillez préciser qui fixe ces objectifs pour chaque procureur : Pouvoir exécutif (par exemple le ministère de la Justice) Procureur général /Procureur de la République Conseil supérieur des procureurs Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique Autre, veuillez préciser : NAP (pas d'objectifs définis) Q83-3-1. Quelles sont les conséquences pour un procureur si ces objectifs n'ont pas été atteints ?			
	Les conséquences		
En dehors d'une procédure disciplinaire	Avertissement par le chef du service du ministère public Réduction temporaire de la rémunération Prise en compte dans l'évaluation individuelle Autre, veuillez préciser :		
Dans le cadre d'une procédure disciplinaire	Avertissement par le chef du service du ministère public Réduction temporaire de la rémunération Prise en compte dans l'évaluation individuelle Autre, veuillez préciser : Aucune conséquence		
	NAP (pas d'objectifs définis)		
120. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle de l'activité professionnelle du procureur ? Quantitative Oui Non Qualitative Oui Non Commentaire : Veuillez préciser les critères sur lesquels est basée cette évaluation, l'autorité compétente			
120-1. Veuillez préciser la fréquer	dans lesquels les résultats de l'évaluation sont utilisés :		
120-1. Veuillez preciser la frequer	ice de celle evaluation .		

O Annuelle

O Moins fréquente
O Plus fréquente
ODifférentes fréquences utilisées, veuillez préciser
NAP

C-4. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie :

4. Procès équitable

4.2 Durée des procédures

4.2.2 La gestion des flux d'affaires – première instance

91. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires "autres que pénales"

Type d'affaires Nombre total d'affaires "autres que	Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance / NA /
pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	NAP NA /	/ NAP	/ NAP	/ NAP	NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1 + 2.2 + 2.3)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/NA /NAP	/ NA / NAP	
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	/ NA	/ NA /	/ NA	/ NA	
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	/ NAP / NA / NAP	NAP / NA / NAP	/ NAP / NA / NAP	/ NAP / NAP	
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	/ NA / NAP	NAP NA /	/ NA / NAP	/ NA / NAP	
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	
2.3. Autres affaires non contentieuses	/ NA / NAP	/ NA /	/ NA / NAP	/ NA / NAP	
3. Affaires administratives	/ NA / NAP	/ NAP	/NA /NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
4. Autres affaires	/ NA / NAP	/NA /NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	NAP

Note 1 : Les affaires mentionnées aux catégories 2.2.1. et 2.2.2. (registre foncier, registre du commerce)

doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires mentionnées à la catégorie 3 (affaires administratives) doivent également être mentionnées séparément pour les pays disposant de tribunaux administratifs spécialisés ou connaissant des procédures spécifiques de droit administratif ou qui sont autrement capables de distinguer les affaires administratives des affaires civiles.

Note 2 : Veuillez vérifier que les données fournies sont cohérentes (horizontalement et verticalement). La cohérence horizontale des données signifie que : "(affaires pendantes au 1er janvier de l'année de référence + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31 décembre de l'année de référence. Si cette cohérence horizontale n'est pas possible en raison de pratiques de jonction d'affaires, veuillez le préciser.

La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 1 à 4 doit correspondre au total des affaires « autres que pénales ».

92. Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuil indiquer les catégories incluses :	llez
93. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :	

94. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.

Type d'affaires	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
1. Infractions graves	/ NA / NAP	NAP NA /	NAP	NAP NA /	NAP NA /
2. Infractions mineures	/ NA / NAP	NAP	NAP	NAP	/ NA / NAP
3. Autres affaires pénales	/ NA / NAP	NAP NA /	NAP NA /	NAP NA /	NAP NA /

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

4.2.3 La gestion des flux d'affaires - seconde instance

97. Tribunaux de 2^{ème} instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

Type d'affaires	Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
1. Affaires civiles (et commerciales)	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA	/ NA /

tt	NAD	/ NIA D	/ NIA D	/ NIA D	NAD
contentieuses	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	NAP
(dont les affaires contentieuses relatives à					
l'exécution, si possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3)	/ > 1 /	/ 51.0	/ 51.0	/ 210	
2. Affaires non contentieuses (2.1 + 2.2 +	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA	
2.3)	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	
2.1. Affaires civiles (et commerciales)	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA	
générales non contentieuses,	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	
par exemple des créances incontestées, de					
requêtes en changement de nom, les					
affaires non contentieuses relatives à					
l'exécution etc. (si possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3; sans les					
affaires non contentieuses relatives à un					
registre et/ou autres affaires, v. catégories					
2.2 et 2.3)		7311			
2.2. Affaires liées aux registres	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA	
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	
2.2.1. Affaires non contentieuses	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA	
relatives au registre foncier	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	
2.2.2. Affaires non contentieuses	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA	
relatives au registre du commerce	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	
2.2.3. Autres affaires liées aux	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA	
registres	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	
2.3. Autres affaires non contentieuses	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA	
	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	
3. Affaires administratives	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA	/ NA /
					NIAD
	NAP	/ NAP	/ NAP	/ NAP	NAP
4. Autres affaires	NAP NA /	/ NAP	/ NAP	/ NAP	NAP / NA /

Commentaire - Si « Autres affaires », veuillez préciser :

98. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

Type d'affaires	Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	/ NA / NAP	NAP NA /	NAP	NAP NA /	/ NA / NAP
1. Infractions graves	/ NA / NAP	NAP NA /	NAP NA /	NAP	/ NA / NAP
2. Infractions mineures	/ NA / NAP	NAP NA /	NAP NA /	NAP	/ NA / NAP
3. Autres affaires pénales	/ NA / NAP	NAP NA /	NAP NA /	NAP NA /	/ NA / NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

4.2.4 La gestion des flux d'affaires - Cour suprême

99. Cour suprême :

Nombre d'affaires « autres que pénales »

Type d'affaires	Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires "autres que	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA /	/ NA /
pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	NAP	/ NAP	/ NAP	NAP	NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	NAP	NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non	NAP NA /	/ NA / NAP	/ NA / NAP	MAP NA /	
contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres	NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	NAP	
(2.2.1+2.2.2+2.2.3) 2.2.1. Affaires non contentieuses	/ NA /	/ NAP	/ NAP	/ NA /	
relatives au registre foncier	NAP	/ NAP	/ NAP	NAP	
2.2.2. Affaires non contentieuses	/ NA /	/ NA	/ NA	/ NA /	
relatives au registre du commerce	NAP	/ NAP	/ NAP	NAP	
2.2.3. Autres affaires liées aux	NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	
registres					
2.3. Autres affaires non contentieuses	NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	NAP	
oomoniidada	13/31	/ IN/AI	/ 14/-11	14/31	
3. Affaires administratives	/ NA /	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA /	NAP
L	1	,, .,	,		r ·· ··
4. Autres affaires	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA /	NAP

Commentaire - Si « Autres affaires », veuillez préciser :

100. Cour suprême : nombre d'affaires pénales.

Type d'affaires	Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires	/ NA /	/	/	/ NA	/ NA / NAP
pénales (1+2+3)	NAP	NA / NAP	NA / NAP	/ NAP	
1. Infractions graves	/ NA /	/	/	/ NA	/ NA / NAP
	NAP	NA / NAP	NA / NAP	/ NAP	
2. Infractions mineures	/ NA /	/	/	/ NA	/ NA / NAP
	NAP	NA / NAP	NA / NAP	/ NAP	
3. Autres affaires pénales	/ NA /	/	/	/ NA	/ NA / NAP
	NAP	NA / NAP	NA / NAP	/ NAP	

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

4.2.6. Gestion des flux d'affaires – ministère public

107. Procureurs : nombre total d'affaires pénales en 1ère instance

Affaires pendantes au 1er janvier de l'année de référence	/ NA / NAP
2. Affaires Nouvelles/reçues	/ NA / NAP
3. Affaires traitées (3.1+3.2+3.3+3.4)	/ NA / NAP
3.1. Classées pendant l'année de référence (3.1.1+3.1.2+3.1.3+3.1.4)	/ NA / NAP
3.1.1. Classées par le procureur parce que l'auteur n'a pas pu être identifié	/ NA / NAP
3.1.2 Classées par le procureur en raison d'une absence de constat d'infraction ou en raison d'une situation juridique particulière	/ NA / NAP
3.1.3 Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	/ NA / NAP
3.1.4 Classement pour d'autres raisons	/ NA / NAP
3.2. Terminées par une sanction ou par une	/ NA / NAP
mesure imposée ou négociée par le procureur	
3.3 Affaires portées devant les tribunaux	/ NA / NAP
4. Affaires pendantes au 31 décembre de l'année de référence	/ NA / NAP

107-1. Si la procédure du plaider coupable existe, combien d'affaires ont été terminées par le biais de cette procédure ?

	Total	Infractions graves	Infractions
			mineures
Nombre total de procédures du plaider coupable	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Avant la procédure judiciaire principale devant les tribunaux	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
Pendant la procédure judiciaire principale	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

109. Les données communiquées dans le cadre de la Q107 incluent-elles le contentieux routier ?				
Oui Non				
D-2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie :				

5. Carrière des juges et procureurs

5.3 Exercice de la profession

5.3.1 Salaires et avantages des juges et des procureurs

132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence.

Catégories de juges et procureurs	Salaire annuel brut, en €	Salaire annuel net, en €	Salaire annuel brut en monnaie nationale	Salaire annuel net en monnaie nationale
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

Juge de la Cour suprême	/ NA / NAP			
ou de la dernière instance				
de recours (veuillez indiquer				
le salaire le plus élevé d'un				
juge de ce niveau, à				
l'exclusion du salaire du				
président de la cour)				
Procureur au début de sa	/ NA / NAP			
carrière				
Procureur auprès de la	/ NA / NAP			
Cour suprême ou de la				
dernière instance de				
recours (veuillez indiquer le				
salaire le plus élevé d'un				
procureur de ce niveau, à				
l'exclusion du salaire du				
Procureur Général).				
	_	_		_

Commentaire : Veuillez décrire brièvement comment les salaires sont déterminés au cours de la carrière d'un juge/procureur

133. Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants ?

	Juges	Procureurs
Imposition réduite		
Retraite spécifique		
Logement de fonction		
Autre avantage financier		

134. Si « autre avantage financier », veuillez préciser :

_	Λ			
6.	-/\\	$I \cap$	\sim	
· O.	-	w		ıĸ

- 6.1 Profession d'avocat
- 6.1.1 Statut de la profession d'avocat
- 146. Nombre total d'avocats exerçant dans votre pays.

	Total	Hommes	Femmes	
Nombre d'avocats	/ NA	/ NA	/ NA	

147. Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter de clients en justice ?

Oui Non

148. Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter de clients en justice.

_____ / NA / NAP

7. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et autres mesures alternatives de règlement des litiges

- 7.1 Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal
- 7.1.1. Précisions sur la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

166. Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés pour exercer la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal :

Total	Hommes	Femmes	
/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP	

166-1. Veuillez décrire les exigences et la procédure pour devenir médiateur accrédité ou enregistré dans votre pays (études requises, expérience professionnelle, procédure d'accréditation etc.) ?

9. Notaires

- 9.1. Profession de notaire
- 9.1.1. Nombre, statut et mandat des notaires

192. Nombre et statut des notaires dans votre pays.

Type de notaires	Total	Hommes	Femmes
Total (1 + 2 + 3 + 4)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
1. Statut privé (sans contrôle d'une autorité publique)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
2. Officiers publics nommés par l'Etat	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
3. Fonctionnaires (rémunérés par l'Etat)	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP
4. Autre	/ NA / NAP	/ NA / NAP	/ NA / NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser le statut ou si « Officiers publics nommés par l'Etat », veuillez indiquer quel ministère est principalement engagé dans la procédure de nomination :